

D. ASST
23 SEP. 2019



Mission régionale d'autorité environnementale
Normandie

Conseil général de l'environnement
et du développement durable

Rouen, le 12 septembre 2019

Mission régionale d'autorité environnementale
de Normandie

Affaire suivie par : Corinne ETALX

Tel : 01 40 61 79 29

Courriel : corinne.etaix@developpement-durable.gouv.fr

Objet : Élaboration du zonage d'assainissement des eaux usées des communes de Bihorel, Boos, La Neuville-Chant-d'Oisel, Moulineaux, Roncherolles-sur-le-Vivier, Saint-Aubin-Celloville, Saint-Martin-du-Vivier, Ymare (Seine-Maritime)
Décision de la mission régionale d'autorité environnementale dans le cadre d'un examen au cas par cas.

Monsieur le Président,

Je vous prie de bien vouloir trouver, ci-joint, la décision de la mission régionale d'autorité environnementale concernant l'examen au cas par cas du dossier relatif à l'élaboration du zonage d'assainissement des eaux usées des communes de Bihorel, Boos, La Neuville-Chant-d'Oisel, Moulineaux, Roncherolles-sur-le-Vivier, Saint-Aubin-Celloville, Saint-Martin-du-Vivier, Ymare.

Cette décision est mise en ligne sur le site internet de la mission régionale d'autorité environnementale de Normandie (MRAe) : www.mrae.developpement-durable.gouv.fr.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

La présidente de la mission régionale
d'autorité environnementale

Corinne ETAIX

Métropole Rouen Normandie
A l'attention de Monsieur le Président
108 allée François Mitterrand
CS 50 589
76 006 ROUEN Cedex

NV		
MBH		
RC		
SC		
Opa		
Ope		
VJ		
SW		
PP		
DL		
CDM		
FD		
Mds		
HB		
LA		

Copie à : - Préfecture de Seine-Maritime
- Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie
- Direction départementale des territoires et de la mer de Seine-Maritime